



Association nationale d'élus

N°1 OCTOBRE 2026

LA LETTRE

de Ville & Aéroport



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Cher(e)s collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle formule de notre lettre d'information mensuelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'un nouveau plan de communication pour notre association avec comme premier objectif de rendre notre action plus visible aux yeux des différents acteurs du transport aérien et de nos adhérents.

Cette ambition partagée doit nous permettre à la fois d'étendre notre représentation, de renforcer notre action sur les territoires aéroportuaires et de sensibiliser les pouvoirs publics aux propositions qui sont les nôtres en matière de protection des populations riveraines (environnement/santé), de retombées économiques et fiscales, d'aménagement du territoire, d'urbanisme en zone C des PEB, etc.

Parallèlement à cela, une nouvelle gouvernance vous a été proposée et entérinée lors du conseil d'administration de rentrée. Elle s'articule autour de trois grandes Commissions thématiques « Nuisances aériennes/Santé », « Formation des élus » et « Économie du transport aérien et aménagement du territoire » et seront présidées par nos vice-présidents que je tiens à remercier pour leur engagement. Ces commissions vous sont présentées dans le cahier central de cette lettre et des points d'étape y seront donnés régulièrement. J'invite chacune et chacun d'entre vous à s'inscrire dans la/les commissions de son choix. Elles seront installées d'ici la fin de l'année et ses travaux fourniront des analyses et réflexions permettant à nos instances (conseil d'administration et assemblée générale) de prendre des décisions et positions sous forme de résolutions.

Depuis mon élection, j'ai souhaité multiplier les temps d'échanges avec différents acteurs (UFCNA, parlementaires, ACNUSA) et ils vont se poursuivre (ARF, AMF, DGAC,...)

La rencontre récente avec les membres du collège de l'ACNUSA a permis de définir et d'acter les grands axes d'une coopération avec l'Autorité, même si des points de divergence peuvent apparaître sur certains sujets (ex. : vols de nuit). Ainsi, des échanges réguliers entre les référents ACNUSA et ceux désignés par Ville et Aéroport seront programmés par plate-forme. L'ACNUSA soutiendra notamment la démarche engagée de l'association auprès des préfectures concernées afin qu'elle puisse siéger au sein des Commissions consultatives de l'environnement (CCE). Nous avons déjà obtenu des réponses favorables et je devrais participer à la prochaine CCE de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse.

Comptant sur votre engagement,
Bonne lecture !

Jean-Claude Lemasson

Une nouvelle gouvernance pour Ville & Aéroport

Présentation des trois Commissions thématiques

Ces Commissions se réunissent une fois par trimestre en visioconférence ou présentiel. Les propositions qui en découleront seront transmises aux pouvoirs publics après avis du CA et/ou de l'AG. Ville et Aéroport demandera au gouvernement d'étudier leur mise en œuvre et aux parlementaires concernés de les intégrer dans le cadre de propositions de loi dont le parlement devra se saisir. Un groupe de discussion WhatsApp dédié sera créé et permettra une interaction régulière entre les membres de ces Commissions ainsi qu'un suivi (fil d'actualité) sur le thème concerné.

Ces Commissions sont ouvertes aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'à l'ensemble des adhérents de l'association. Une première réunion d'installation sera programmée au cours du dernier trimestre et précisera la feuille de route et la liste des acteurs à auditionner. Avec l'appui du chargé de mission de Ville & Aéroport, le travail de ces Commissions se fera au travers d'un dialogue avec l'ensemble des acteurs du transport aérien, les partenaires institutionnels, les associations de riverains et de défense de l'environnement, les parlementaires, les chercheurs, etc. En ce sens, un certain nombre d'auditions pourront être programmées.

Commission «Nuisances aériennes/Santé»

présidée par Mme Brigitte VERMILLET,

1^{ère} vice-présidente délégué à la lutte contre les nuisances aériennes et aux relations territoriales franciliennes, Maire de Morangis (91)

L'objet de cette Commission est de traiter la question des nuisances aériennes et de leurs effets en matière de pollution de l'air et de bruit, à la fois sur l'environnement et la santé publique.

Les enjeux sont désormais largement documentés et montrent combien les dégâts sont considérables sur le cadre de vie et le climat, mais également sur l'état physique et psychique de ceux qui sont, au quotidien, jour et nuit, confrontés aux nuisances aériennes. Elles créent du stress, de l'anxiété, et entraînent des troubles du sommeil, des problèmes de tension, des maladies cardiovasculaires, etc.

Certaines habitations autour des principaux aéroports français dit « acusés » (sous contrôle de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires) sont survolées chaque jour par plusieurs centaines d'avions. Les populations exposées à ces nuisances peuvent perdre jusqu'à trois années d'espérance de vie en bonne santé, notamment autour des aéroports parisiens Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly comme l'a documenté Bruitparif. A l'échelle nationale, ce sont désormais plus de 4 millions de Français, riverains des principaux aéroports, qui sont ainsi directement exposés à la pollution sonore (telle que le classifie le Conseil National du Bruit) excessive dû à la croissance du trafic et qui subissent ces préjudices. Il faut ajouter à cela pour les riverains au plus proche une exposition aux Particules Ultra Fines.

Dès lors, Ville et Aéroport entend agir efficacement avec comme objectif premier de formuler des préconisations et recommandations pour les réduire durablement. Son travail vise ainsi à favoriser une aviation plus durable et mieux contrôlée, c'est-à-dire mieux régulée.

Toutes les pistes doivent être étudiées : procédures de restriction d'exploitation (régulation du trafic), harmonisation des couvre-feux pour l'ensemble des infrastructures aéroportuaires, procédures de moindre bruit (décollage et atterrissage), limitation voire interdiction des projets d'extension

d'aéroports, renouvellement des flottes, décarbonation du secteur, intégration des bio-carburants, limitation des émissions de gaz à effet de serre, etc.

Commission «Formation des élus»

Coprésidée par M. Pascal BOUREAU, 2^{ème} vice-président délégué à la formation des élus, conseiller départemental de la Haute-Garonne (31), et **M. Gérard STEMMER**, administrateur Ville et Aéroport, ancien Officier Mécanicien Navigant (77).

Cette Commission s'inscrit dans la continuité des séminaires de formation assurés par M. Gérard STEMMER. Un livret de formation a été diffusé par mail aux adhérents le 30 juin dernier.

L'objectif est d'expliquer aux membres de l'association un certain nombre de notions souvent techniques et compliquées à maîtriser et qui peuvent être présentées par les représentants de l'aviation civile au sein des instances de concertation (ex. : CCE, CCAR, réunion en Préfecture, etc.).

Les travaux de la Commission s'appuieront sur le livret de formation déjà diffusé aux membres de Ville et Aéroport et les notions qui y sont traitées telles que le bruit généré par les avions, les procédures de vol, les SAF, etc.

Il s'agit également de comprendre, d'anticiper et de former les élus de Ville et Aéroport aux enjeux techniques liés à l'aviation :

- -veille technologique et suivi des innovations aéronautiques
- -formation des élus via des webinaires
- -comparaison avec les autres pratiques internationales
- -échanges avec les constructeurs (Airbus, Safran) et programmation de déplacements sur site (ex. : chaîne d'assemblage d'Airbus à Toulouse), les compagnies aériennes (ex. : organisation de webinaire sur les avions de nouvelle génération) et les gestionnaires d'aéroports (ADP ou sociétés aéroportuaires) ;

Commission «Économie du transport aérien et aménagement du territoire»

présidée par M. Cédric SABOURET, 3^{ème} vice-président délégué à l'économie du transport aérien et à l'aménagement du territoire, Maire de Gonesse (95)

Le premier objet de cette Commission est à la fois d'analyser et de promouvoir un développement économique équilibré pour les territoires aéroportuaires impactés. En ce sens, il s'agit d'étudier les modèles économiques propres à chaque plate-forme mais aussi d'évaluer les retombées économiques et fiscales générées par l'activité aéroportuaire et leur répartition sur le territoire (ex. : objectiver le nombre d'emplois (ratios à l'hectare), leur typologie, la nature des contrats de travail selon une approche quantitative et qualitative). En interrogeant les économistes et les universitaires, des modèles alternatifs sont-ils possibles ? En se tournant vers les syndicats du secteur aérien, que disent-ils du dialogue social au sein des infrastructures aéroportuaires ?

Concernant les retombées fiscales, la Commission fera l'état des fonds de compensation des nuisances aériennes (FCNA) créés en 1999 pour Paris-Orly et Paris-Charles-de-Gaulle. Comment a-t-il été pensé et quel est l'état de ce fonds aujourd'hui ? Ne faudrait-il pas étendre ce dispositif à l'ensemble des aéroports acinusés ? Cette création de FCNA permettrait d'apporter des compléments de financement aux communes riveraines des grands aéroports régionaux. Ces fonds pourraient être alimentés par les recettes des activités annexes présentes sur le site (parking, restauration, immobilier, opérations bancaires, etc.).

La création d'un FCNA pour l'aéroport Nantes-Atlantique est effective depuis 2019. Cette initiative, hors Île-de-France, devrait pouvoir être étendue aux autres métropoles qui le souhaitent et où les besoins sont importants.

Le second objet de cette Commission est de défendre l'aménagement des territoires aéroportuaires pour limiter les nuisances et améliorer la qualité de vie. Comment mieux répondre aux contraintes d'urbanisme en zone de bruit (zone C des PEB) ? Il serait question du coût social du transport aérien afin de l'objectiver et de voir de quel manière il pourrait être réduit. Comment réformer le dispositif d'aide aux riverains ?

La Commission s'intéressera par ailleurs à la mise en œuvre d'un schéma aéroportuaire national qui pose les bases de la réflexion sur l'organisation et la cohérence des infrastructures aéroportuaires dans l'hexagone. Les objectifs de ce schéma seront définis : comment rééquilibrer l'offre aéroportuaire et adapter le réseau aux réalités économiques et environnementales ? Comment mieux structurer les territoires et lier les dessertes régionales aux grands hubs nationaux ? Concernant les petits aéroports, leur nombre important nécessite une rationalisation.

Enfin, le modèle économique du Hub sera examiné et interrogé.

A l'échelle régionale, la Commission se tournera vers les Régions (ARF) et leur schéma de desserte et de cohérence aéroportuaire régionale qui est un outil de planification territoriale et vise à coordonner le développement des différents aéroports d'une même région afin d'optimiser l'argent public, de favoriser le désenclavement et réduire l'impact environnemental. Depuis la loi 3DS de 2022, l'élaboration d'une stratégie aéroportuaire est devenue obligatoire pour les Régions, le plus souvent intégrée directement au sein du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Il s'agit notamment de mettre fin à la concurrence stérile, de spécialiser les plateformes, d'améliorer l'intermodalité et d'assurer le désenclavement (maintenir des lignes dites d'aménagement du territoire (LAT – obligations de service public) pour relier les zones isolées aux grands centres économiques).



*Rencontre avec les membres du collège de l'ACNUSA - Mercredi 7 octobre 2026, Siège de l'ACNUSA
Au centre Mme Delphine Allehaux, membre du collège, M. Pierre Monzani, président
de l'Acnusa, M. Jean-Claude Lemasson, Président de Ville et Aéroport, Mme Brigitte Vermillet, 1ère Vice-Présidente*

L'Actu des plates-formes en bref

Décret à venir sur les évolutions réglementaires du dispositif d'aide aux riverains (insonorisation des logements inclus dans les Plans de Gêne Sonore) : le président de l'ACNUSA indique à l'exécutif Ville et Aéroport un nouveau droit (décret attendu) pour les riverains d'aéroports à bénéficier pendant trois ans d'une aide à 100% pour l'insonorisation de leur logement. Ville et Aéroport demande également une révision du plafond des travaux afin de limiter le reste à charge face à l'inflation.

Budget 2027 «transports aériens» : l'exécutif espère taxer le kérosène fossile pour subventionner les carburants d'aviation durables. Dans son PLF pour 2027, le gouvernement introduit, à l'article 24, une «contribution pour le développement des carburants de synthèse pour l'aviation». L'objectif : amorcer une filière industrielle de carburants d'aviation durables de synthèse (e-SAF), indispensables à la décarbonation du transport aérien. Ville et Aéroport souhaite être auditionnée dans le cadre de l'examen du PLF et va adresser une demande en ce sens auprès de M. Marcellin Nadeau (GDR), rapporteur pour avis et membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Travaux Piste 2 d'Orly : depuis le 10 août, la piste 2 accueille jusqu'à 30 décollages ou atterrissages par heure, de 6h à 23h30. Les élus essonniers défendent trois propositions au ministère des Transports dont celle qui demande une compensation pour les communes et les riverains à l'avenir, notamment pour l'insonorisation des logements.

Révision du PPBE d'Orly : la CCE réunie le a voté contre le projet de futur PPBE Paris-Orly (.....)

Projet d'extension de Paris-CDG : Ville et Aéroport est mobilisée face au projet d'aménagement et d'optimisation de l'aéroport présenté par le groupe ADP à l'horizon 2035-2050. La construction controversée du T4 a été abandonnée au profit d'une densification des infrastructures existantes. Ainsi, dans son prochain Contrat de régulation économique (2027-2034), ADP prévoit plus de 8 milliards d'euros dont 6,2 milliards pour CDG. Les prévisions affichent une augmentation de trafic de +7% à l'horizon 2035 et +19% à l'horizon 2050 (soit environ 344 vols supplémentaires par jour) par rapport à 2019.

Révision du PEB de Nantes-Atlantique : il fait l'objet de vives inquiétudes concernant le bourg de Saint-Aignan de Grand Lieu . Trois élus locaux membres de Ville et Aéroport ont récemment pointé le risque d'une «mise sous cloche» ou d'un classement en zone très restrictive menaçant d'une inconstructibilité quasi-totale du bourg. Le calendrier prévoit une révision du PEB en février 2027 après les phases de consultation (ACNUSA, CCE, enquête publique).

Réglementation des vols de nuit sur Bordeaux-Mérignac : les élus s'opposent aux projets actuels d'encadrement des vols de nuit qu'ils jugent insuffisants face aux nuisances sonores. Une majorité d'élus locaux (+ Bordeaux Métropole) ont émis un avis défavorable sur le projet d'arrêté de restriction des vols de nuit estimant qu'il ne protège pas assez les habitants par rapport à d'autres grands aéroports français. Ils demandent à juste titre l'instauration d'un couvre-feu strict (interdiction totale des vols de nuit demandée entre 23h ou minuit et 6h du matin), le respect strict des trajectoires de vol et la régulation de l'utilisation de la piste secondaire dite «sécante», le refus que l'aéroport ne devienne une plateforme de délestage pour les vols refusés ou détournés d'autres aéroports.

L'Agenda

Date	Horaire	Objet
Jeudi 15 octobre 2026	14h30-17h30	Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Bâle-Mulhouse – (EuroAirport)Salon des aviateurs - EuroAirport (68)
Jeudi 5 novembre 2026	10h30 -12h00	Réunion du bureau exécutif en visioconférence
Jeudi 3 décembre 2026	14h30 -17h00	Conseil d'administration suivi d'une Assemblée générale extraordinaire – (salle 7044) – 101 rue de l'Université – Assemblée nationale – Paris – (révision statutaire)
Jeudi 28 janvier 2027	14h00-17h00	Conseil d'administration – (salle 7044) – 101 rue de l'Université – Assemblée nationale - Paris

** Les réunions d'installation des trois Commissions thématiques s'intégreront prochainement à cet agenda*



Conseil d'administration - Jeudi 17 septembre 2026 - Assemblée nationale - Paris



Association nationale d'élus